



Les investissements des collectivités devraient « nettement augmenter » en 2021

09/07/2021

Investissements

Après le net recul de l'an dernier, les deux tiers des collectivités interrogées prévoient d'augmenter leurs investissements dès cette année, selon une enquête de La Banque postale. Celle-ci redoute, toutefois, une année 2022 « plus incertaine ».

« En dépit d'un contexte difficile, les collectivités locales seront au rendez-vous de la relance en 2021. » C'est ce qui ressort d'une enquête publiée hier et réalisée par La Banque postale, en partenariat avec la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP), sur les perspectives d'investissement des collectivités locales.

Hausse des investissements pour 68 % des communes

Menée auprès de 289 collectivités, cette étude montre que 67 % des répondants ont indiqué vouloir augmenter leurs dépenses d'investissement dès cette année, après une baisse « particulièrement forte » en 2020 avec « - 7,5 % sur l'ensemble des dépenses hors dette, mais - 13 % pour les seules dépenses d'équipement ».

Ainsi les départements et les régions sont les plus nombreux à prévoir une hausse de ces dépenses à hauteur de 69 % d'entre eux. Fait notable, aucun des 13 départements ou régions ayant participé à l'enquête n'envisagent une baisse mais 31 % pensent les stabiliser. Ils sont suivis de près par les communes qui attendent une augmentation pour 68 % d'entre elles (19 % pensent les stabiliser, 11 % les baisser).

La proportion fléchit quelque peu du côté des intercommunalités puisque, sur les 29 EPCI à fiscalité propre interrogés, 59 % estime que leurs investissements seront en hausse cette année, 28 % prévoient une stabilisation et 14 % une baisse.

Un constat observé partout puisque, quelle que soit la taille des communes, au moins la moitié d'entre elles confirme cette tendance à chaque niveau. Plus de 70 % des communes de moins de 3 500 habitants et celles comptant entre 30 000 et 100 000 habitants prévoient d'investir davantage, un pourcentage qui tombe à environ 50 % pour celles de 3 500 à 10 000 habitants.

Cette étude vient donc confirmer les prévisions, notamment de l'AMF pour le bloc communal, annonçant que les collectivités ne rogeront pas sur leurs dépenses d'investissement cette année, un rebond étant même annoncé.

Des projets prioritaires juste décalés

De fait, la crise sanitaire n'a pas remis en cause leurs projets prioritaires, ceux-ci ayant été « le plus souvent décalés dans le temps en raison de cette situation exceptionnelle ». Un constat que les auteurs de l'enquête retrouvent pour les projets prioritaires de travaux publics qui ont juste été retardés et restent donc maintenus.

Ainsi, plus de la moitié des répondants (54 %) déclarent que la crise n'a pas eu d'impact sur leurs projets prioritaires et 40 % qu'ils ont été décalés. « Les 6 % restants concernent une réduction des projets mais aucun ou presque n'ont été annulés », observent La Banque postale et la FNTP.

Selon elles, « les collectivités locales sont donc bien au rendez-vous de la relance et entendent mener à bien leurs projets », bien qu'il soit néanmoins « possible que certains projets de plus petite envergure aient été arrêtés ». Un constat visible pour tous les niveaux de collectivités locales, « avec une proportion un peu plus importante de projets réduits pour les communes les plus petites ».

La voirie apparaît comme l'un des sujets prioritaires des collectivités pour les deux années à venir. Concernant la « *cohésion des territoires* », les communes et les EPCI classent la voirie comme priorité, suivent les équipements sportifs et le réseau numérique. L'aménagement urbain fait aussi partie des objectifs centraux des communes avec la volonté de créer des espaces verts, mais aussi de rénover l'éclairage public.

Pour y parvenir et accompagner la reprise, près de 60 % des collectivités ont déclaré avoir eu recours aux aides mises en place dans le cadre du plan de relance.

« Stabilisation » en 2022

Si 2021 devrait donc être une année de forte hausse des investissements, « *les interrogations portent surtout sur l'exercice 2022* », une année qui demeure « *plus incertaine* », selon les auteurs de l'enquête.

Interrogées sur cette perspective, les collectivités répondantes laissent présager « *une stabilisation* », même si un tiers des communes envisage encore une augmentation, « *prenant ainsi le relais des plus grosses collectivités* » (contre 15 % et 14 % pour les EPCI et les départements/régions). Dans le détail, 66 % des intercommunalités interrogées, 38 % des départements et des régions, et 41 % des communes prévoient ainsi une stabilisation de leurs investissements en 2022.

Cependant, « *compte tenu d'un nombre plus important de « ne sait pas* », la tendance est plus incertaine, notamment pour les départements et les régions qui entrent dans une période électorale ». Même constat pour les plus petites communes, « *la période apparaît également très incertaine avec une proportion de « ne sait pas* » de 16 % pour celles de moins de 3 500 habitants ».

« *Alors que le plan de relance ne laissait pas présager un effet rebond immédiat mais plutôt sur le moyen terme, les collectivités semblent ainsi douter que la dynamique de reprise perdure en 2022* », analysent les auteurs de l'enquête, estimant que « *les efforts sur la territorialisation de la relance devront donc se poursuivre* ».

« *Pour éviter que la dynamique ne s'essouffle, les collectivités locales ont besoin de garanties de l'État vis-à-vis de leurs ressources mais également de marges de manœuvre sur leurs dépenses. Il s'agit ainsi d'inscrire dans la durée une relance qui est désormais vitale pour les territoires et leurs habitants* », affirment Bruno Cavagné, président de la FNTP, et Serge Bayard, directeur des entreprises et du développement des territoires de La Banque postale.

Télécharger l'enquête.